



Avec sa démarche de responsabilité sociétale, France Terre de Lait, la filière laitière réaffirme son ambition d'un standard de haute qualité du lait et des produits laitiers et poursuit son processus d'amélioration continue.

C'est dans cet esprit que l'accord interprofessionnel national évolue pour systématiser l'analyse de certains critères. Il permettra de réaliser un pilotage plus efficace de vos élevages, ainsi qu'un suivi amélioré des bilans matière et des process au sein de vos entreprises.

Au travers de cet accord interprofessionnel national, la filière laitière française se dote d'un **même cadre de référence** pour le paiement du lait.

L'interprofession est engagée depuis sa création en 1974 pour **une meilleure maîtrise de la qualité du lait et de la traçabilité**, dans tous les territoires.

La France est une terre de lait.

Caroline Le Poutier

Directrice Générale du Cniel

« Notre filière a toujours su être responsable et exemplaire. Je salue les efforts constants de l'ensemble des acteurs de la filière et notamment celui des éleveuses et des éleveurs ! »

Thierry Roquefeuil

Président du CNIEL

QUALITÉ DU LAIT : DES PROGRÈS CONTINUS

Depuis 1969, l'année de mise en place du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire (Loi Godefroy), la qualité du lait progresse continuellement grâce à la volonté et au savoir-faire des acteurs de la filière, et à l'appui du réseau de laboratoires reconnus.

DES 2022 ET AU PLUS TARD AU 1^{ER} JANVIER 2025, LES ANALYSES DE MATIÈRE GRASSE, DE MATIÈRE PROTÉIQUE, DE POINT DE CONGÉLATION ET DE CELLULES SOMATIQUES SERONT EFFECTUÉES, POUR TOUS, À CHAQUE LIVRAISON DE LAIT.

Les échantillons prélevés à chaque livraison du lait de vache dans les exploitations, sont déjà systématiquement analysés sur le critère des résidus d'antibiotiques. Aujourd'hui sur la base de décisions locales, près de 40% des échantillons de paiement du lait font l'objet d'analyses systématiques sur d'autres critères de composition ou de qualité. Tous ces résultats sont mis à votre disposition quotidiennement sur INFOLABO®.

Pour accompagner ces évolutions vers un suivi plus fréquent de la qualité du lait, le nouvel accord interprofessionnel relatif au paiement du lait entré en vigueur le 11 mai 2022, inscrit l'objectif d'analyser les échantillons de chaque livraison de lait systématiquement sur les critères **teneur en matière grasse, teneur en matière protéique, point de congélation et cellules somatiques, au plus tard au 1^{er} janvier 2025**. Ce délai tient compte de la diversité des situations et laisse le temps des adaptations ou investissements nécessaires, notamment dans les laboratoires.

UNE PÉRIODE DE DÉPLOIEMENT ADAPTÉE

Pour permettre l'organisation des opérateurs dans les territoires, une période dérogatoire allant jusqu'au 31 décembre 2024 est accordée pour la mise en place de ces analyses systématiques. Toutefois, il a été demandé aux laboratoires et aux CRIEL de travailler dès à présent sur l'organisation de cette évolution pour que la mise en application de ces nouvelles fréquences d'analyses soit effective au plus tôt.



Infolabo

Cet outil de l'interprofession laitière, permet au quotidien la consultation et la réception de vos résultats d'analyse de lait. Il est en cours de modernisation par le CNIEL pour vous mettre à disposition une nouvelle version courant 2023.